



MISSION D'IPYG

Le but d'IPYG est de rassembler et d'unir les associations de jeunes à travers le monde en les soutenant dans le développement de leur communauté et en incitant leur pays à rechercher activement la paix.

VISION D'IPYG

NOUS PARTAGEONS

IPYG promet de partager l'amour immuable qui nous vient d'en haut et qui nous donne la lumière, l'eau et la vie gratuitement et sans discrimination.

NOUS RASSEMBLONS

IPYG réunit et mobilise les jeunes tout autour du monde pour travailler et apprendre les uns des autres dans l'espoir d'accomplir la paix. Notre projet est une unité entre les jeunes qui transcende les frontières, les races et les religions. Quand nous nous rassemblons pour poursuivre le but commun qu'est la paix, nous pouvons alors ouvrir la voie à un avenir paisible dans ce monde.

NOUS PRODUISONS

Les jeunes exploitent leur capacité de création, leur énergie et sont pleins d'espoir pour trouver des solutions innovatrices pour la construction de la paix. Avec un réseau de communication mondial à travers les réseaux en lignes, les jeunes ont également les capacités de mettre ces solutions en pratique. Au final, à travers un travail de paix unifié, nous aspirons à mettre un terme à toutes les guerres et à établir une paix durable dans le monde.

PRINCIPES D'AFFILIATION À IPYG

- Tous les affiliés à IPYG doivent mener leurs activités d'une manière pacifique, respectueuse et légitime.
- Au sein d'IPYG, il ne devrait pas y avoir de discrimination à l'égard de personnes ou de groupes basée sur des critères démographiques tels que l'âge, la religion, le genre, l'appartenance politique, la nationalité, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, ou la condition médicale.

RESPONSABILITÉS DES AFFILIÉS

- Maintenir un contact régulier avec l'équipe de liaison d'IPYG
- Mettre au courant l'équipe de liaison d'IPYG des changements de contacts et des changements structurels
- Communiquer avec l'équipe de liaison d'IPYG aussi vite que possible à propos des sujets liés à la coopération
- Coopérer à des projets de paix basés sur une consultation mutuelle
- Se conformer à tous égards aux Principes d'Affiliation à IPYG et à l'Accord d'Affiliation
- Partager les informations ou les nouvelles à propos de la jeunesse du pays ou de la région concernée
- Partager les informations quand des événements ou des activités sont organisés ou co-organisés

AVANTAGES DE L'AFFILIATION

- Recevoir un certificat d'affiliation et un certificat de participation
- Créer un impact à l'échelle internationale et prendre part à la réalisation d'un monde de paix, de justice et de sécurité
- Avoir accès à un réseau international d'individus et d'associations enthousiastes et proactifs
- Recevoir des invitations à tous les événements organisés et co-organisés par IPYG et les Affiliés d'IPYG dans le monde entier
- Recevoir des invitations à tous les événements organisés par HWPL incluant les sommets annuels et les conférences d'HWPL
- Figurer dans les publications d'HWPL et d'IPYG y compris les courriers mensuels

Accord d’Affiliation

Formation de l’Accord

- 1.1 Cet accord est fait entre l'Administration du Groupe International de la Jeunesse pour la Paix (par la suite appelé "IPYG") et _____ (par la suite appelé "l’Affilié") pour s'unir dans l'unique but de réaliser un monde de justice, de paix, et de sécurité en créant une nouvelle culture pour l'ensemble de l'humanité.
- 1.2 IPYG est une division de la jeunesse de Culture céleste, Paix Mondiale et Restauration de la Lumière (HWPL), une organisation oeuvrant pour la paix, officiellement inscrite au Gouvernement Métropolitain de Séoul en accord avec les règles du Ministère des Affaires Étrangères sud-coréen concernant les organisations à but non lucratif transcendant les différences culturelles, de croyances et de religions afin que les chefs de file et la jeunesse s’engagent dans des solutions durables et détaillées pour la paix.
- 1.3 L'affilié est une organisation qui a pour but de promouvoir la paix dans le monde et garde une autonomie complète, étant gérée selon ses propres règles et régulations.
- 2.1 Cet accord constitue les bases de la relation entre IPYG et l'affilié.
- 2.2 Cet accord se substitue aux accords antérieurs entre IPYG et l'affilié concernant les sujets qui font l'objet de cet accord, qu'ils aient été faits à l’écrit ou à l’oral.
- 2.3 Les conditions de l'accord convenues dans le présent document entre IPYG et l'affilié sont les seules conditions selon lesquelles ils traiteront entre eux sauf dans la mesure expressément convenue par écrit à la fois par IPYG et l'affilié.

Obligations de l’action commune

- 1.1 IPYG et l’affilié devront faire de leur mieux pour mener à bien les obligations établies précédemment dans le présent document.
- 1.2 Ni IPYG ni l’affilié ne peuvent être déclarés responsables en cas de non respect de leurs obligations ou de retard dans l’exécution de leurs obligations si des circonstances qui échappent à leur contrôle, incluant notamment les incendies, les accidents et les désastres naturels en sont la cause.
- 2.1 L'affilié se joint à IPYG pour participer et contribuer aux événements incluant notamment: les sommets, les activités bénévoles, les séminaires et les projets collaboratifs qui sont organisés ou co-organisés par IPYG.
- 2.2 L'affilié doit organiser et promouvoir des activités dans les domaines d'intérêt commun au moins une fois par an en concertation avec IPYG.
- 2.3 L'affilié doit organiser et promouvoir la Marche pour la Paix une fois par an en commémoration de la proclamation de la Déclaration de la paix mondiale.
- 3.1. IPYG et l’Affilié doivent communiquer régulièrement pour promouvoir et assurer une affiliation efficace .

Propriété intellectuelle et information confidentielle

- 1.1 Tous les droits de propriété intellectuelle produits par ou se présentant comme le résultat de la réalisation de cet Accord doivent devenir la propriété absolue d'IPYG.
- 1.2. L'affilié peut utiliser tous les travaux et les documents créés par IPYG ou l'Affilié selon l'accord, après concertation avec IPYG.
- 2.1 L'Affilié autorise IPYG à utiliser son logo sur des documents de présentation et autres pour la bonne réalisation de cet Accord.
- 2.2 IPYG peut utiliser d'autres propriétés intellectuelles créées par l'Affilié après concertation avec l'Affilié.
- 3.1 IPYG et l'Affilié doivent garder strictement confidentielles toutes les Informations confidentielles, et ne doivent pas divulguer les Informations confidentielles à un tiers ni exploiter les Informations confidentielles excepté dans le cas de la réalisation des obligations dans le cadre de cet Accord et excepté dans le cas où le tribunal ou le gouvernement réquisitionne la dite information.

Durée, résiliation et conséquences de la résiliation

- 1.1 Cet accord doit prendre effet à compter de la date à laquelle IPYG annonce son acceptation à l'Affilié et doit continuer jusqu'à ce que l'une des parties donne une lettre notifiant l'autre partie de sa résiliation au moins un mois à l'avance.
- 1.2 IPYG peut mettre immédiatement un terme à cet Accord en notifiant l'Affilié par lettre si :
 - 1.2.1. l'Affilié commet des violations substantielles ou des violations persistantes de cet Accord;
 - 1.2.2. l'Affilié n'arrive pas ou refuse de réaliser ses obligations en accord avec cet Accord; ou
 - 1.2.3. l'Affilié cesse d'exister.
- 1.3 A la résiliation de cet Accord:
 - 1.3.1. Chaque partie doit retourner ou, à la demande du dépositaire, détruire toutes les informations confidentielles de l'autre partie; et
 - 1.3.2. l'Affilié doit permettre à IPYG de continuer à utiliser le logo de l'Affilié, ou toutes propriétés intellectuelles de l'Affilié dans les documents d'IPYG imprimés ou publiés ou envisagés d'être publiés pendant une période de 12 mois;

Dispositions générales

1. Cet accord et les documents précisés ci-dessus contiennent la totalité de l'accord entre les parties et se substituent à tous les accords précédents entre les parties en ce qui concerne les sujets dont il est question dans cet Accord, qu'ils soient écrits ou oraux. Les parties reconnaissent qu'aucun d'eux ne s'appuie sur une déclaration, écrite ou orale, d'aucune personne mais seulement comme expressément décrit dans cet Accord.
2. L'Affilié doit garder strictement confidentielles toutes les Informations confidentielles et ne doit pas divulguer les Informations confidentielles à des tiers et utiliser les Informations confidentielles excepté si jugé nécessaire pour

réaliser des obligations dans le cadre de l'Accord et excepté si le tribunal ou l'autorité gouvernementale exige les dites Informations.

3. L'affilié ne doit pas assigner, sous-licencier ou sous-contracter l'Accord ou aucun de ses droits ou obligations présentes sans le consentement écrit de l'Organisation.
4. Si une des dispositions de cet Accord est déclarée, par une autorité judiciaire ou toute autre autorité compétente, illégale, nulle, annulable ou inexécutable, ou qu'un verdict équivalent est rendu à l'une des parties par une autorité ayant cette compétence, les dépositions sont retranchées de cet Accord et les termes restants de l'Accord resteront pleinement en vigueur .
5. Toute notice destinée à l'autre partie doit être confirmée par lettre recommandée, par courrier recommandé, par email ou par fax. Les notices envoyées par lettre recommandée ou par courrier recommandé doivent être dûment affranchies dans les soixante-douze heures suivant l'envoi, et par e-mail ou par fax dans les vingt-quatre heures suivant l'envoi si elle sont envoyées à la bonne adresse email ou à la bonne adresse fax du destinataire.
6. Cet Accord est régi et interprété en vertu de la législation en vigueur en République de Corée.

IPYG

Date:
JJ/MM/AAAA _____

Signature

Nom

Position

L’Affilié

Date:
JJ/MM/AAAA _____

Signature

Nom

Position

Groupe International de la Jeunesse pour la Paix ("IPYG")

Information de l'Affilié

Nom de l'organisation			
Adresse postale			
	Province / État		Code postal
Pays			
Directeur général			
Email			
Téléphone / Fax			
Nombre de membres			
Résumé de la déclaration de mission: <i>Merci de résumer la déclaration de mission de votre association ou de donner une brève description de l'objectif de votre organisation</i>			

Contributions à la communauté IPYG: <i>Nous croyons que chaque groupe qui cherche à être affilié à IPYG est un puissant contributeur à l'œuvre de paix sur la scène mondiale . Quels talents, programmes, ou événements votre association peut-elle proposer pour que la paix soit possible?</i>

Renseignements du représentant IPYG

Prénom		Nom de famille	
Adresse postale			
	Province / Etat		Code postal
Pays			
Statut dans votre organisation			
** Nom d'utilisateur Facebook:			
Email			
Tél. mobile/Tél			
**Fax			

****** indique des informations facultatives.